



1005997301

DATE DEPOT : 2010-07-12

NUMERO DE DEPOT : 59973

N° GESTION : 2010B02984

N° SIREN : 519926513

DENOMINATION : 24 MAI PRODUCTION

ADRESSE : 18 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/07/09

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : PROROGATION DE DUREE PREMIER EXERCICE SOCIAL  
MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

PF-9107110 QM "au  
31/12/11"  
JTS

**24 MAI PRODUCTION**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 50.001 euros 08  
Siège social : 18 rue des Petites Ecuries  
75010 Paris  
RCS Paris 519 926 513

|   |
|---|
| G.T.C. de Paris<br>M R<br>12 JUL. 2010<br>N° DE DÉPOT J9973 |
|---|

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU  
9 JUILLET 2010**

ds 2984

Le 9 juillet 2010 à 14 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance, en date du 24 juin 2010 effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée le 24 juin 2010.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

|                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| - Madame Lola Gans             | 27.300 parts |
| - Monsieur Jean-Pierre Ferrand | 1.500 parts  |
| - Madame Hélène Bastide        | 1.200 parts  |
| - La société ACTE II           | 20.001 parts |

Monsieur Jean-Pierre Ferrand préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent ensemble l'intégralité des parts sociales composant le capital de la Société et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie des lettres de convocation ainsi que les récépissés postaux;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des projets de résolutions ;
- Les statuts de la Société.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- modification de l'article 28 des statuts afin de reporter le terme premier exercice fiscal au 31 décembre 2011

JPF P.J. [Signature]

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant à l'unanimité des parts sociales et des associés, décide, en tant que de besoin, de reporter le terme du premier exercice fiscal au 31/12/ 2011.

A cette fin, l'assemblée générale décide de modifier l'article 28 des statuts, lequel sera désormais remplacé par ce qui suit:

« L'exercice social commence le **1er janvier** et finit le **31 décembre** de chaque année. A titre exceptionnel, le premier exercice commencera à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés pour se terminer le **31 décembre 2011**.

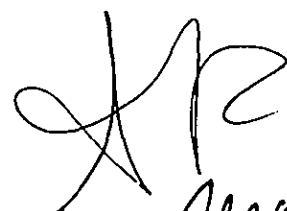
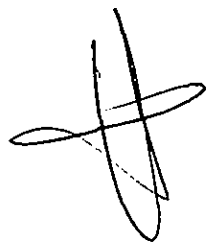
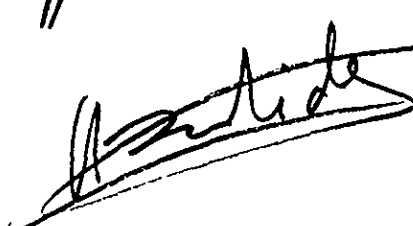
Il est tenu des écritures des affaires sociales suivant les lois et usages du commerce.

Il doit être établi, à la fin de chaque exercice social, par les soins de la gérance, un compte de résultat, un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. »

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance.

  
Philippe Cantin  
  


UPP  
8PP